

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de  
l'agroalimentaire et de la forêt

## Décision du 26 juillet 2016

**portant désignation des responsables des unités opérationnelles au titre du programme  
« Enseignement supérieur et recherche agricoles »**

**Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 70 et suivants ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2014 portant désignation des responsables de programme du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

Vu la décision du 26 juillet 2016 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme au titre du programme « Enseignement supérieur et recherche agricoles » ;

**Décide :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

En application des articles 70 à 72 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, les responsables des unités opérationnelles au titre du programme « Enseignement supérieur et recherche agricoles » sont désignés selon la répartition mentionnée à l'annexe de la présente décision.

## **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le **26 JUIL. 2016**

**Le directeur général de l'enseignement et de la recherche**



**Philippe VINÇON**

## Annexe

RESPONSABLE D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE	NUMÉRO DE L'UNITÉ OPÉRATIONNELLE
<b>BOP N° 0142-C001</b> Le chef du service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au sein de la direction générale de l'enseignement et de la recherche	
Le chef de la mission d'appui au pilotage et des affaires transversales au sein de la direction générale de l'enseignement et de la recherche	0142-C001-4000
<b>BOP N° 0142-C002</b> Le chef du service des ressources humaines au sein du secrétariat général	
Le chef du service des ressources humaines au sein du secrétariat général	0142-C002-1400